

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# Les origines de la ville de Pointe-à-Pître Les raisons de cette appellation

Henri Bangou

Numéro 11-12, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056265ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056265ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bangou, H. (1969). Les origines de la ville de Pointe-à-Pître : les raisons de cette appellation. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (11-12), 65–75.  
<https://doi.org/10.7202/1056265ar>

# Les origines de la ville de Pointe-à-Pître

## Les raisons de cette appellation

par  
le Docteur Henri BANGOU

Dans l'*Histoire de la Guadeloupe* de Boyer Peyreleau : *Les Antilles françaises particulièrement la Guadeloupe depuis leur découverte jusqu'en 1825*, Paris, 1825, on peut lire à la page 250 du tome I s'agissant de la ville de Pointe-à-Pître :

*On l'appela longtemps, en raison de sa position, la ville du Morne-Renfermé ; en 1772 on la nommait encore de ce nom ; mais celui de Pointe-à-Pître, qu'on lui donnait déjà du nom d'un pêcheur dont la cabane se trouvait sur la pointe où les premières maisons furent construites, prévalut et c'est celui qu'elle a conservé.*

Dans celle de Lacour, tome premier, paru en 1857, on lit à la page 287 :

*Les Anglais ont fondé la ville de Pointe-à-Pître. On ne doit pas toutefois leur accorder le mérite d'avoir découvert l'importance de son port...*

*Devant cette pointe est un petit îlet qui s'appelait également l'île à Pître, du nom d'un Flamand émigré du Brésil et venu dans l'île du temps du gouverneur Hoüel en 1649.*

*Le nom de Pointe-à-Pître donné à cette nouvelle ville, bâtie loin de cette pointe et dans le lieu dit le Morne-Renfermé, prouve une fois de plus combien il est facile de s'égarer lorsqu'on veut rechercher la cause et l'origine des noms...*

Après Lacour voyons Ballet : *Renseignements sur l'His-*

toire, la faune, la flore, la géologie, la minéralogie, l'agriculture, le commerce, l'industrie, la législation, l'administration ouvrage imprimé à Basse-Terre (Imprimerie du Gouvernement) en 1896 ; on y lit au tome II, page 446 :

*Cet emplacement retrouvé, examinons si nous pouvons arriver à constater d'où provient le nom de Pointe-à-Pitre, en faisant remarquer que si de la Bourlamarque et de Rochemore appellent indifféremment la rade port ou Pointe-à-Pitre, ils désignent toujours le bourg sous le nom de Morne-Renfermé.*

*Pitre était un des Hollandais admis par Hoüel à s'établir, en 1654, dans la colonie. Le fort Louis, bâti depuis quelques années était la résidence du lieutenant du roi qui commandait la Grande-Terre. Les navires de guerre ou de commerce venaient mouiller au pied nord-ouest de ce fort par le travers d'un îlet gissant à peu de distance d'une pointe qui terminait le morne dont le sommet avait reçu les fortifications. Pitre, qui était sans doute, un marin se fit pêcheur et obtint de faire ses établissements sur l'îlet.*

*Il vécut longtemps en ce lieu, et son nom devint populaire parmi les habitants, les marins et soldats de la garnison. On ne tarda pas à imposer à l'îlet le nom de son possesseur et ce nom passa ensuite à la pointe qui avait d'abord reçu son premier établissement.*

*L'îlet à Pitre, Pointe-à-Pitre furent consacrés et devinrent officiels.*

*Les navires de guerre qui pénétraient dans la baie, les navires de commerce qui s'y retiraient, soit pour échapper aux poursuites de l'ennemi, soit pour hiverner, mouillaient par le travers de l'îlet à Pitre, entre cet îlet et le banc à Cochons. Les navires donnèrent à ce mouillage le nom de Pointe-à-Pitre. Ce dernier nom était le plus généralement adopté.*

*Lors de la création de la ville du Morne-Renfermé, les marins abandonnèrent le mouillage de la Pointe-à-Pitre pour venir jeter l'ancre devant la ville. Ils conservèrent à ce nouveau mouillage le nom de l'ancien et l'appliquèrent à la ville. Si bien que dans les documents officiels le nom de Morne-Renfermé disparut pour être remplacé par celui de Pointe-à-Pitre.*

Telles sont les illustrations de la filiation historique de la motivation de l'appellation de la ville de Pointe-à-Pitre,

ne rendant pas compte cependant d'une éventuelle déformation du nom réel de ce Flamand.

Celle-ci apparaît postérieurement dans deux ouvrages, notamment dans *La Guadeloupe du tricentenaire présentée par le gouverneur Bouge* et publié par les soins de l'Imprimerie officielle en 1935 où il est fait état de *Peter qui devient Pitre* et dans *la Guadeloupe* ouvrage édité en 1931 par la Chambre de Commerce qui fait état de *Pointe-Peter qui devient Pointe-à-Pitre*.

Ces deux ouvrages reprenant vraisemblablement le point de vue de l'historien F. Champon au début du siècle :

*Les navires avaient accoutumé de jeter l'ancre au nord-ouest du fort Louis, entre l'îlet à Cochons et l'îlet, tout parle de la pointe du Morne qui portait le fort, et que les marins appelaient tantôt Pointe-à-Pitre, tantôt îlet à Pitre, du nom d'un pêcheur hollandais Peter, qui, prononcé avec la phonétique française donnait Pitre.*

Quoiqu'il en soit de l'orthographe ou de la prononciation du nom réel, de notre pêcheur installé par Houël, il ressort de ces diverses citations qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle tous les historiens sont d'accord pour penser que c'est de lui que la ville de Pointe-à-Pitre tire son nom.

C'est à l'occasion d'une des expositions d'archives et de cartes anciennes de la Guadeloupe organisées par la Municipalité dans le hall d'exposition de Bergevin que le docteur Chatillon le premier nous fit part de son scepticisme fondé sur un élément précis : la carte de la Guadeloupe accompagnant l'Histoire du Père Du Tertre dont la parution se situe en 1654 fait mention de la rivière à Pitres face à l'îlet à Pitres des auteurs postérieurs (îlet non mentionné sur cette carte de 1654).

Or, l'installation du concessionnaire hollandais datait de 1654 (1649 pour certains auteurs). De toute manière une question se pose : pourquoi *Pitres* et non *Pitre* ?

En outre Du Tertre ne parle pas du tout dans son ouvrage du pêcheur hollandais. Par contre dans l'édition de 1667 de son Histoire, tome II, il décrit une plante qui abonde dans ces régions de palétuviers : le pite, sorte d'arbuste parasite apparenté à l'ananas et au carata.

Dans les *Documents inédits publiés par J. Rennard à l'occasion du tricentenaire des Antilles, Guadeloupe, 1635-1935*, Hôtel du Gouvernement, Basse-Terre, 1935, un discours ano-

nyme écrit, rapporte-t-on dans cette publication, en 1684 (Arch. Nat. Col. C<sup>8</sup>B 1), il est question du petit cul-de-sac, mais pas une ligne ou un mot de Pitre.

Dans la même série de documents il est publié un rapport du gouverneur Auger daté de 1683 sur la Grande-Terre : toujours rien à propos du pêcheur Hollandais ; le *Mémoire* de Phélypeaux de 1713 rapporté dans le document décrit très largement le Fort Louis et ses environs. Voici le passage : *Au pied du Fort et à main droite regardant la mer sont naturellement cinq ou six maisons qui composent tout le bourg appelé Pointe-à-Pitre. Il faut l'établir [La Ville] à main gauche du fort [dénommé plaine Saint-Rochs sur les cartes de cette époque, aujourd'hui Bas du Fort].*

*Dans un beau terrain bon, commode et assez étendu. On va incessamment y bâtir une église aux frais et pour la commodité des habitants de la campagne.*

*L'église du Gosier où on célèbre depuis longtemps étant trop éloignée du centre des habitations et de la garnison du fort elle en est au moins à une grande lieue par un mauvais et difficile chemin.*

*Ce bourg peut devenir très beau et promptement habité. Il ne faut point désarter les cinq ou six maisons que j'ai marqué être la Pointe-à-Pitre, ni ôter la liberté d'autres établissements, quoique le peu de terrain paraisse le défendre.*

*C'est le plus sûr mouillage pour les vaisseaux et le port le plus à couvert pendant la guerre.*

Le Père Labat qui a séjourné à la Guadeloupe à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle décrit de la sorte sa visite au petit cul-de-sac en 1696 :

*Après que nous eûmes passé la rivière salée nous entrâmes dans le golfe qui est entre les deux îles de la Guadeloupe, qu'on appelle le petit cul de sac. Monsieur de Varennes nous quitta et s'en alla chez lui, et nous allâmes débarquer au Fort Louis de la Grande-Terre où Monsieur de Maisoncelle est le capitaine d'une compagnie détachée de la marine, qui composait la garnison de ce fort...*

*Nous nous embarquâmes après le dîner pour aller voir les Abîmes. Ce sont de grands enfoncements que la mer fait dans les terres où les vaisseaux peuvent se retirer pendant la saison des ouragans ou dans un besoin pour ne pas être insultés par les ennemis.*

*Ce sont assurément de beaux endroits. L'eau y est*

*profonde, et les batiments y sont tous couverts des branches de palétuviers entre lesquelles ils se mettent et s'y amarrent ; car il serait inutile d'y jeter l'ancre à moins de la vouloir laisser dans les racines, ou emporter en la levant la moitié d'une forêt. Il nous a paru qu'on pouvait faire un fort excellent de cet endroit. Là, pourvu que les terres des environs soient défrichées, et qu'on élève quelque redoute ou batterie pour la défendre.*

*Nous allâmes voir un îlet qui couvre parfaitement la rade ; il me semble qu'on le nommait îlet à Cochons. Il paraît que s'il y avait dessus une bonne redoute, ou qu'on y transportât le Fort Louis, il mettrait tout le quartier hors d'insulte.*

*Nous allâmes encore jusqu'à l'embouchure de la rivière salée pour chercher un endroit commode pour fermer la rivière, et empêcher les promenades des Anglais dans ce quartier inhabité. On chercha et on marqua ce lieu dont je fis le dessein qui fut exécuté avec diligence parce que les habitants se chargèrent d'en faire la dépense, qui ne fut pas si considérable...*

Il est peu probable que le Père Labat ait pu commettre une omission aussi importante et qu'un demi siècle après l'installation du pêcheur hollandais à cet endroit il n'en dise pas un seul mot.

Sur la carte qui illustre son ouvrage il est bien fait mention du Fort Louis et de la rivière à Pitres, ainsi que de l'îlet à Cochons, mais pas du tout de l'îlet à Pitre.

Quelles conclusions générales peut-on tirer de tout ce qui précède ?

La première, c'est que le mot Pitres au pluriel est mentionné dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, qu'il ne désigne pas un îlet mais une rivière en face du dit îlet. Prétendre que cette appellation viendrait du nom d'un Flamand installé là par Houël, c'est admettre que sa réputation l'aurait précédé, et que malgré cet extraordinaire rayonnement le Père Du Tertre comme le Père Labat auraient omis d'en parler et qu'en outre on aurait mis un « S » sans raison à son nom ; ou alors qu'un siècle après on lui aurait enlevé ce « S » pour une motivation ignorée.

La deuxième, c'est que, si l'on retient l'explication selon laquelle cette appellation proviendrait de l'abondance dans cette région de *pites* (sortes d'agaves) la déformation de ce mot en pitres demeure un mystère. A moins de rappeler que :

Que le mot Pite vient de l'espagnol pita et que l'on désigne l'agave en question aussi bien par pita que par pitera en espagnol. D'autre part il existe une autre plante américaine dont le nom espagnol est bien pitra, c'est un arbuste médicinal de la famille des myrtacées.

Troisième remarque enfin, il est fort possible que l'îlet à Pitre fût habité, mais est-ce bien en 1654 ou 1649, n'est-ce pas beaucoup plus tard et son occupant n'a-t-il bénéficié du nom de l'endroit plutôt que l'inverse ?



Cela dit, de l'appellation de la Ville de Pointe-à-Pitre, son origine paraît soulever moins de doute.

Avant de revenir aux citations précédentes et de les compléter au besoin, jetons un coup d'œil sur quelques plans dont les dates s'échelonnent tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sur une carte de 1720 nous avons bien un tracé des quartiers des grands Abîmes, mais c'est tout pour cette région.

1738 : le petit cul-de-sac est déjà plus structuré. Il existe outre l'îlet à Pitre, la Pointe-à-Pitre, la Paroisse des Petites Abîmes et celle du Gosier.

1735 : à droite du fort Saint-Louis en regardant la terre un plan de ville est dessiné sur la plaine Saint Roch (actuel Bas de Fort).

1759 : sur un plan dressé par les Anglais le port de Pointe-à-Pitre est figuré à sa place actuelle.

1764 : il en est de même sur un plan de cette année-là dressé par le capitaine du port de la Guadeloupe. Un deuxième plan de la même année tout en faisant figurer le bourg du Morne-Renfermé situe la ville à créer à l'emplacement actuel du Carénage.

1769 - sur la carte dressée par M. de Trobriand seul figure le bourg du Morne-Renfermé, il ne sera jamais plus fait état d'emplacement autre que celui-là, et les plans ultérieurs seront des aménagements et extensions de la ville de Pointe-à-Pitre, telle que nous la connaissons actuellement.

A l'origine par conséquent prit naissance le bourg du Morne-Renfermé. Quand, comment et pourquoi, ce nom ?

*Au fond de ce port, sur les côtes de la Grande-Terre, étaient des terres basses marécageuses, au milieu desquelles s'élevaient toutefois ça et là de petits monticules. En s'avancant davantage on rencontrait un morne plus considé-*

*nable que les autres, entouré de tous côtés par la mer ; on eût dit un château féodal en ruines conservant encore de larges fossés remplis d'eau. La position de ce morne lui avait valu le nom du « Morne Renfermé ».*

C'est en ces termes qu'est présenté le Morne-Renfermé par l'historien M. Lacour dans son *Histoire de la Guadeloupe* (tome I. page 286).

Voilà donc pour l'endroit ! S'agissant des circonstances chronologiques une explication d'ordre économique s'impose.

Si l'occupation de la Guadeloupe se fait dès 1635, la Grande-Terre l'est beaucoup plus tard (d'après le Père Labat ce nom vient du fait que c'était *la plus grande terre, la Guadeloupe désignant la première de ces deux îles qui avait été découverte*).

Cette occupation décidée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle conserva un caractère militaire, et même de ce point de vue le nombre de compagnies qu'on y trouva en 1703 (au moment de l'attaque des Anglais) est limité à trois : celles du sieur Tresel, du sieur Titéca et du sieur Sain.

C'est vers les années 30 que des habitations importantes s'installent : celle du sieur Picoud à l'emplacement des Mornes Miquel et Ferret, et celle du sieur Mercier sur le Morne Renfermé.

La première tout en étant au fond du petit cul-de-sac appartenait à la Paroisse des Abîmes dont l'église, la première de la région était au Morne Miquel dont un des éperons rocheux devait servir d'assises au cimetière actuel.

La première église de la Ville proprement dite devait se trouver sur le Morne Mey, Morne la Loge actuel, et construite seulement en 1775.

Pour revenir à la création du bourg du Morne-Renfermé, ce sont les Anglais qui, occupant l'île en 1759, vinrent mouiller au pied du Morne-Renfermé et décidèrent de construire sur ce morne des entrepôts et des maisons d'habitation.

*Tel fut le lieu, redouté à cause de son insalubrité, que l'administration anglaise choisit pour fonder la seconde ville de la colonie. Les mornes coupés donnèrent des matériaux pour combler les marécages ; le terrain fut aplani, et du sein des palétuviers, de la vase et des marais, sortit une cité qui, en peu de temps rivalisa avec la Basse-Terre, et finit par l'éclipser complètement sous le rapport commercial. (M. Lacour, ouvr. déjà cité.)*



Il serait injuste cependant de ne pas souligner que la création de la ville dans ce petit cul-de-sac n'avait pas eu d'antécédent qui ne fût pas étranger. Nous avons déjà mentionné le projet du Père Labat, mais il concernait l'embouchure de la Grande Rivière à Goyave, c'est-à-dire le grand cul-de-sac marin.

En 1734 le Gouverneur Giraud de Poyet conçut le projet vite abandonné, d'un établissement commercial au petit cul-de-sac (sous la pression, rapporte Eugène Champon, de ces *Messieurs de la Martinique* qui le trouvaient trop malsain).

Le Gouverneur de Clieu dans un mémoire adressé au Ministre de la Marine le 28 juin 1739 (d'après Eugène Champon, Boyer Peyreleau, lui, le situe en 1740 sans préciser le mois) situait l'emplacement de la ville dans la plaine Saint-Robert (ou encore Saint-Roch) appelée par la suite Bas du Fort, et aussi Savane de la Gendarmerie.

En 1754 le Gouverneur Chevalier de Mirabeau reprit le même projet toujours sans succès.

En 1759 cependant l'ingénieur de marine Bellere traça le plan de cette ville. Ce fut l'année même où l'arrivée des Anglais devait donner une toute autre structure au petit cul-de-sac.

Parallèlement à ces projets d'ensemble, il faut signaler l'initiative des habitants des sucreries installées dans la région, initiatives qui furent sans doute aussi déterminantes que l'occupation anglaise de cette région.

Dès 1738 les habitants des Abymes avaient creusé un canal (voir plan de l'époque) navigable du vieux bourg actuel des Abymes jusqu'à la mer. Dix ans après en 1748, ils doublèrent le canal d'une chaussée qui partant du même point dessinait la rue Frébault actuelle jusqu'à la rue Barbès puis contournait le morne de l'ancien hôpital militaire par le sud-est pour aboutir à la rue Peynier (rue de la Gabarre anciennement) qui aboutissait vers la mer à la Gabarre appelée à relier la Grande-Terre à la Guadeloupe (Comte de Nolivos en 1767).

Travaux de l'occupation anglaise : les Anglais, sous l'administration du Gouverneur Krump (1759-1761), élevèrent des magasins sur des cayes affleurant au pied du Morne bordant le littoral, aplanirent le sommet du Morne Renfermé. Puis le Gouverneur Dalrymple (1761-1763) fit raser les Mornes Boquet et Delgrès et fit remblayer tant bien que mal les

marais entre les rues de Nozières et Frébault, d'une part et de l'autre entre les quais et la rue Barbès, entre le Morne Renfermé et la mer, le chemin des Abîmes fut prolongé jusqu'à la mer.

Jusqu'en 1769 la ville se développa peu, bien qu'on proposât dès 1767 d'y transférer la sénéchaussée. Mais à partir de 1769, sur l'impulsion du Gouverneur général d'Ennery elle ne cessa de croître. C'est à cette date aussi qu'un édit royal du mois de juin y érigea définitivement le siège de la sénéchaussée à laquelle ressortissaient non seulement tous les quartiers de la Grande-Terre, mais encore ceux de la Baie-Mahault, du Lamentin, du Petit-Bourg, du Grand Cul-de-Sac, qui furent distraits de la sénéchaussée de la Basse-Terre.

En 1780 la ville comptait 133 maisons.

Le 21 mars 1780 un incendie affreux réduisit en cendre, en moins de trois heures, 87 grandes maisons et 24 petites ; 22 seulement échappèrent aux flammes.

*La ville a été reconstruite, depuis, en pierres tirées des Mornes voisins, sur un plan très régulier et très élégant...*

*Les rues de la Pointe-à-Pitre sont larges, tirées au cordeau, plusieurs ont des trottoirs. Son port est bordé d'un côté, par de belles maisons, de vastes magasins où règne, dans les temps prospères, une merveilleuse activité ; l'on voit, de l'autre, un grand nombre de bâtiments à l'ancre, ornés de banderolles et de pavillons de toutes couleurs, qui donnent à cette ville un coup d'œil charmant, et la rendent une des plus agréables des Antilles...*

Voici ce qu'en dit, le poète Germain Léonard né à la Basse-Terre le 16 mars 1744, revenant à la Guadeloupe avec le titre de lieutenant général de l'Amirauté et de vice-sénéchal, en 1787 :

*Enfin la Pointe-à-Pitre nous présenta son port et un pilote vint nous y conduire à travers une flotte de navires ornés de banderoles et de pavillons opulents cette forêt de mâts qui semblent se confondre avec la verdure des arbres ; ce mouvement d'un peuple nombreux et la perspective du port, situé au centre de l'île dont il laisse voir les deux rives, offrent un coup d'œil vraiment superbe. L'industrie a créé cette jolie ville qui, par le bonheur de sa position, par l'activité de son commerce et par la faveur du gouvernement, peut devenir la capitale des Antilles. Le plan de ces rues est régulier ; on a bâti ses maisons avec les pierres tirées des mor-*

*nes voisins, on a coupé des rochers qui arrêtaient la circulation de l'air ; on a comblé des terrains que la mer couvrait ; on a fait une place publique et une salle de théâtre ; il ne manque plus à cet établissement qu'un air salubre et des eaux douces ; le temps pourra les lui donner, si l'on dessèche les marécages qui l'entourent et si, par un canal proposé depuis longtemps, les eaux du Léopard arrivent un jour à ses fontaines dont les nymphes n'ont que des urnes vides. Quoiqu'il y ait peu de société dans la ville, on y trouve quelques maisons d'agrément ; il en est une, entre autres, où se rassemble un cercle choisi d'étrangers et de citoyens sûrs d'être accueillis par les maîtresses du logis qui usent noblement leur fortune.*

---

*Les travaux d'assainissement de la ville.*

*Les premiers problèmes juridiques et administratifs.*

A l'origine de la colonisation le mode d'appropriation des terres arrêté par le gouvernement fut le régime des concessions <sup>1</sup>.

Il s'agissait de concessions gratuites dont le Père Labat signale les inconvénients :

*Il y a des habitations qui ont des concessions en différents endroits d'une même île, où depuis un très grand nombre d'années ils n'ont fait qu'un défriché de cent ou cent cinquante pas en carré, seulement pour marquer leur possession sans se mettre en peine de continuer le travail ils y sont obligés.*

Il semble que, s'agissant de la Grande-Terre, malgré les grandes concessions offertes aux colons, en 1696 il y eut peu d'empressement de la part de ces derniers à se fixer en Grande-Terre.

En 1698 il est fait état d'une tentative du Roi d'y porter remède en y dépêchant en septembre et décembre une vingtaine d'engagés destinés uniquement au défrichement.

Par ailleurs certaines facilités furent accordées aux colons comme par exemple l'avance de *deux esclaves et des vivres pour un an*.

Quoiqu'il en soit, il semblerait que les nécessités de

---

1. Les Anglais au contraire adoptèrent le système de vente de terrain.

l'établissement et de l'agrandissement de la ville de Pointe-à-Pitre se soient heurtés très tôt à la fois à la réticence des colons, à s'installer dans cette zone malsaine, et aussi à satisfaire aux conditions de défrichement qui leur étaient imposées dans l'acte de concession.

C'est la conclusion que l'on peut tirer en considérant le nombre et les dates très proches des ordonnances royales relatives à ces problèmes : 11 juin 1680, 24 septembre 1683, 26 septembre 1696, 3 août 1722, etc... au point que l'ordonnance de 1817 prescrit aux concessionnaires de Pointe-à-Pitre de remplir *sans retard* leur obligation de combler les palétuviers sous peine de dépossession.

Parallèlement à cette série d'ordonnances et sans doute à cause de leur inefficacité en 1764 et 1768 le gouvernement interviendra directement en vue d'assainir et d'agrandir la ville, et, pour cela, prendra des mesures d'expropriation contre les concessionnaires des quartiers intéressés. (L'expropriation est donc aussi vieille que la ville elle-même.)

Il s'agissait des héritiers Picou alors mineurs et représentés par M. Stevenson.

Sous l'administration du Gouverneur Général d'Ennery et de l'intendant Peynier intervint un règlement en date du 1<sup>er</sup> août 1768 dédommageant les héritiers de 20 sous par pied carré de terrain concédé sous forme de rente annuelle. (Il y en avait en tout 20 pieds carrés.)

Les habitants concessionnaires trouvant la rente exagérée la firent réduire par un jugement en date du 22 décembre 1768 à 10 sous par pied de façade.

Avec cependant une possibilité d'augmentation définitive après évaluation faite par arbitrage des arpenteurs Etienne Roche (arpenteur principal), Ferdinand Solobec (arpenteur du Roi) qui estimèrent à onze carrés de terre la surface concédée évaluée à 200 livres le carré.

A la suite d'une nouvelle contestation le Gouverneur Général, le Comte d'Ennery, imposa une transaction consistant à acheter pour son compte le terrain à 2.200 livres par acte notarié passé devant Maître Mestro le 10 octobre 1769. Puis il en fit donation le même jour aux habitants de Pointe-à-Pitre, avec réserve aux administrateurs de la Guadeloupe d'accorder à l'avenir des concessions.

Docteur HENRI BANGOU.